INVESTIR DANS DES START-UP, ZOOM SUR LES DIFFERENTS DISPOSITIFS FISCAUX

INVESTIR ET S'INVESTIR DANS LES START-UPS

PROVENCE ANGELS

17/11/2020

IR - PME

Ce qu'il faut retenir

HAUSSE DU TAUX DE REDUCTION

Le taux passe de 18% à 25% du montant de l'investissement

BENEFICIER DE LA HAUSSE DU TAUX

Investissement éffectué du 10/08/2020 au 31/12/2020

OCTROI DE LA REDUCTION

Juillet N+1, ce qui signifie juillet 2021 pour un investissement avant le 31/12/2020

PLAFOND D'INVESTISSEMENT

50 k € (célibataire) et 100 k € (couple)

MONTANT MAXIMUM DEDUCTIBLE

12500 € (25% * 50 k €) pour une personne célibataire et 25 000 € (25% * 100 k €) pour un couple

PLAFOND DE NICHE FISCALE

10 k €

CONDITIONS GENERALES DE LA REDUCTION

Les actions doivent être conservées 5 ans minimum

INVESTIR ET S'INVESTIR DANS LES START-UPS
PROVENCE ANGELS

IR - PME

Ce qu'il faut retenir

QUE SE PASSE-T-IL SI LES TITRES SONT CÉDÉS AVANT LES 5 ANS ?

La réduction d'impôt doit être remboursée à l'Etat sauf si :

LES TITRES CÉDÉS SONT REINVESTIS DANS UN DÉLAI DE 12 MOIS

Diminués des taxes et impôts générés par la cession

L'INVESTISSEUR DECEDE

LA SOCIETE EST EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

IL Y A UNE SCISSION OU UNE FUSION DE LA SOCIETE

L'obligation de conservation concernera les titres reçus en echange de l'opération

INVESTIR ET S'INVESTIR DANS LES START-UPS

PROVENCE ANGELS

PEA & PEA-PME

Ce qu'il faut retenir

LA LOI DE FINANCES POUR 2019

NON CUMULABLE AVEC LA DEFISCALISATION AU TITRE D'IR

Transmettre à la banque la lettre d'engagement client (souscription de tritres non côtés dans le PEA)

BENEFICIER D'AVANTAGES FISCAUX SUR LA PLUS VALUE LORS DES CESSIONS DE TITRES

Sous conditions de maturité du plan (âge du PEA)

	IR	Prélévements sociaux	Taux global
Retrait avant 5 ans	12,8%	17,2%	= 30%
Retrait après 5 ans	**Exonéré**	17,2%	= 17,2%

INVESTIR ET S'INVESTIR DANS LES START-UPS
PROVENCE ANGELS

APPORT CESSION

Ce qu'il faut retenir

REPORTER L'IMPOSITION DE LA PLUS-VALUE RELATIVE A LA CESSION DE SA SOCIETE

Permet à un dirigeant d'entreprise de reporter l'imposition de la plus-value relative à la cession de sa société en passant par une société holding soumise à l'IS (dont il a le contrôle) qui effectue la cession des titres de la société d'exploitation nouvellement apportés par le dirigeant d'entreprise à un acquéreur tiers

REPORT DE L'IMPOSITION ACQUIS

Report de l'imposition acquis si les titres ont été apportés par le chef d'entreprise à la holding depuis plus de 3 ans

RE-EMPLOI DE 60% MIN DU PRODUIT DE CESSION DANS DES ENTREPRISES ELIGIBLES DANS UN DÉLAI DE 2 ANS

A noter : la loi Finance 2019 fait passer le quota de réinvestissement de 50% à 60% pour les apports réalisés à compte du 1er janvier 2019

INVESTIR ET S'INVESTIR DANS LES START-UPS
PROVENCE ANGELS

INVESTIR ET S'INVESTIR DANS LES START-UPS

PROVENCE ANGELS

France angels

Partenaires

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

FIDAL

Société Marseillaise de Crédit